

3^{ème} AG de la Plateforme Apicole Continentale
sur la production du miel, la santé des abeilles
et le service de pollinisation

KIGALI DU 21 AU 23 septembre 2016

Exposé du BURKINA
FASO
Yaméogo Désiré Marie

1. LES POLITIQUES « REGIONALES » ET CADRES JURIDIQUES POUR L ' AMELIORATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN DU MIEL ET DES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHE

Au niveau institutionnel:

- **Création d'un Secrétariat technique de l'apiculture (STA) au Ministère des ressources animales et halieutique chargé de « *concevoir et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement durable de l'apiculture, d'appuyer l'animation des plateformes nationale et africaine et de développer des partenariats avec les structures appropriées au plan national, régional et international* ». CF Décret n°2016-298/PRES- /PM/MRAH du 29 avril 2016**
- **Existence de lois et décrets pour règlementer l'usage , la manipulation des pesticides notamment la loi portant code de santé animale**

2. REALISATION ET DEFIS DES ETATS MEMBRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET CADRES REGIONAUX POUR STIMULER LE COMMERCE INTER AFRICAIN

- **2.1 Principales réalisations**
- Mise en place d'un groupe de travail consultatif sur l'exportation du miel burkinabè avec l'appui de l'Union européenne depuis octobre 2015.
- Le GTC composé des représentants des Ministères en charge du commerce, de la recherche, de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales, de la santé, de laboratoire, de l'UNABF, de projets et de l'UE, a tenu 03 grandes réunions qui ont abouti à l'élaboration d'un projet de plan d'actions de surveillance des résidus à valider par les institutions nationales et les partenaires techniques et financiers avant le 31 décembre 2016;

2.REALISATION ET DEFIS DES ETATS MEMBRES DANS LA MISE E EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET CADRES JURIDIQUES REGIONAUX POUR STIMULER LE COMMERCE INTER AFRICAIN (suite 1)

- L'élaboration des normes nationales du miel burkinabè avec l'appui de l'UE et de l'ABNORM en cours dont le premier atelier a eu lieu en août 2016;
- L'implantation d'une usine de raffinage de la cire à Bobo –Dioulasso à 365 KM à l'ouest de Ouagadougou destinée à l'exportation.

- Installation de **600 ruches Dadant et Langstroth** et **4 serres** dans le cadre du projet Santé des abeilles
- Installation de **5200 ruches kenyannes** entre 2016 – 2017 par les acteurs avec le soutien de PTF
- La production de miel par an est d'environ **750 tonnes.**

**REALISATION ET DEFIS DES ETATS MEMBRES DANS LA MISE E
EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET CADRES JURIDIQUES
REGIONAUX POUR STIMULER LE COMMERCE INTER AFRICAIN
(suite 2)**

- **2.2 Défis à relever**
- Mise en place de l'interprofession de la filière apicole au plus tard le 31 décembre 2016 (organisation des acteurs par maillon: production, transformation et commercialisation);
- Finalisation et mise en œuvre du plan d'action de surveillance des résidus.

REALISATION ET DEFIS DES ETATS MEMBRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET CADRES JURIDIQUES REGIONAUX POUR STIMULER LE COMMERCE INTER AFRICAIN (suite 3 et fin)

- Mise en place et opérationnalisation de la plate forme nationale sur l'apiculture avec l'appui de l'UA-BIRA au plus tard le 31 décembre 2016;
- L'élaboration du document de la stratégie nationale de développement durable de l'apiculture et son plan d'action ;
- L'organisation d'un forum national sur l'Apiculture en décembre 2016 Ougadougou.

- **MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION**